

# **REGLEMENT**

## **Article 1**

L'Association VIVRE A BROUZET organise LES FOULEES DE L'ALAUZENE le dimanche 11 février 2024 sur une distance de 13 Km et 8 Km.

## **Article 2**

Le départ sera donné à 10 h 00 au champ de foire de Brouzet les Alès. Le bureau d'inscription sera ouvert à partir de 8 h 00.

## **Article 3**

L'épreuve est encadrée par les organisateurs. L'assistance sanitaire est assurée par l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Gard. Le participant renonce à tout recours contre les organisateurs quels que soient les dommages subis.

## **Article 4**

Une assurance responsabilité civile est souscrite par les organisateurs.

## **Article 5 Réglementation :**

Concurrents licenciés : présentation obligatoire de la licence FFA ou d'une licence sportive en cours de validité.

Concurrents libres : présentation d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique d'une activité sportive en compétition de moins d'un an.

## **Article 6**

Un tee-shirt à chaque participant

Coupe au 1<sup>er</sup> homme et 1<sup>ère</sup> femme du classement scratch

Coupe au 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> de chaque catégorie

Un tirage au sort des dossards en clôture

## **Article 7**

Trois postes de ravitaillements sont prévus.

## **Article 8**

Les parcours sont indiqués par un fléchage. La distance est marquée tous les Km. Les concurrents devront respecter le code de la route. La circulation routière sera libre sur le parcours.

## **Article 9**

Les frais d'inscription sont de 10.00 € pour le 13 Km et 8.00 € pour le 8 Km et la randonnée sur Chronogard. Inscription sur place possible avec majoration de 5.00 €

## **Article 10**

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas d'accident ou de défaillance dues à un mauvais état de santé, vols ou détérioration de véhicule.

## **Article 11**

La participation à l'épreuve implique automatiquement l'acceptation du règlement.